

La Sarcelle

ÉDITION PRINTEMPS 2020
Volume 12, numéro 1

NOUVELLE ÉDITION



**Semaine de relâche
2 au 6 mars 2020**

COMMUNIQUER AVEC LA VILLE DE LA SARRE, C'EST FACILE, RAPIDE ET PERSONNALISÉ!

Pour une demande de service ou d'information, les citoyens disposent des options suivantes :



En ligne au ville.lasarre.qc.ca



Par téléphone au 819 333-2282
URGENCE TRAVAUX PUBLICS (aqueduc, égout et voirie)
1-866-943-1286 (en dehors des heures d'ouverture des bureaux)



En personne au 201, rue Principale
Du lundi au jeudi : 8 h 30 à 12 h | 13 h à 16 h 30
Vendredi : 8 h 30 à 12 h

La Sarcelle et son histoire

Avec cette édition, le bulletin municipal de la Ville de La Sarre, La Sarcelle, célèbre son 12^e anniversaire! Plus d'une décennie à informer les citoyens des nouvelles, des activités et des informations pertinentes concernant leur municipalité. Parce qu'après tout, la municipalité fait partie de la communauté!

2008

Issue de la politique familiale, la toute première édition de La Sarcelle a été publiée au printemps 2008, sous un format de poche. Le nom de ce périodique a été trouvé grâce à un concours dans les écoles de la municipalité. Marie-Félix Martin, alors âgée de 8 ans, a gagné avec le nom que l'on connaît aujourd'hui, qui évoque un oiseau que l'on retrouve dans notre région. Merci encore à la centaine d'élèves qui ont participé à ce concours!

2015

En 2015, avec l'ajout du volet Municipalité amie des aînés (MADA) à la politique familiale, La Sarcelle a fait peau neuve pour un format plus grand, notamment pour en faciliter la lecture. De plus, la fin du magazine Destination La Sarre a contribué à ce nouveau format en fusionnant les deux périodiques. De nouvelles chroniques ont vu le jour et ont agrémenté la lecture des citoyens.

AUJOURD'HUI

Avec ce début d'année, nous déployons votre bulletin municipal à plus grande échelle en le distribuant à même l'hebdomadaire Le Citoyen sur tout le territoire de l'Abitibi-Ouest, et ce, afin de rejoindre un plus grand public. Ce nouveau format est à l'ère de cette nouvelle décennie : vivant, surprenant et enrichissant!



MOT DU MAIRE YVES DUBÉ

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Le conseil municipal est à l'écoute de vos besoins et tout comme vous, nous trouvons que La Sarcelle est un précieux outil de communication et d'information avec la communauté sur les sujets qui touchent votre municipalité. Cette année, quatre publications seront distribuées à même ce journal. Je vous invite à conserver précieusement votre copie pour vous y référer.

Plusieurs belles activités, dont la programmation pour la semaine de relâche, vous sont proposées durant cette saison printanière. Je vous encourage à en profiter avec votre famille et vos amis. Un merci spécial aux employés, organisateurs et bénévoles pour cette offre d'événements diversifiée.

Cette année, nous poursuivrons les actions mises en œuvre qui placent les citoyens au cœur de nos orientations municipales. Nous travaillerons ensemble afin que votre ville soit le lieu de vos aspirations où il fait bon vivre.



La Sarre :
au cœur de VOTRE communauté!

Bonne lecture!

Séances municipales à La Sarre



Les prochaines séances publiques du conseil municipal auront lieu :

- mardi 3 mars à 19 h
- mardi 7 avril à 19 h
- lundi 4 mai à 19 h
- mardi 2 juin à 19 h

Hôtel de ville – Salle du conseil
201, rue Principale

Consultez les procès-verbaux sur notre site Internet dans la section [Ville/Conseil municipal](#).



Bienvenue à tous!

Nos objectifs et budget 2020



Le 17 décembre 2019, les membres du conseil municipal de la Ville de La Sarre ont présenté et adopté le budget d'opération pour l'année 2020 ainsi que son programme d'immobilisations 2020-2022. Les revenus prévus au budget 2020 s'élèveront à 12 838 036 \$ et les dépenses à 14 284 223 \$.

Le conseil municipal fait preuve, année après année, d'une gestion rigoureuse afin de présenter un budget équilibré et de poursuivre la volonté de respecter la capacité de payer des contribuables en tenant compte de l'Indice des prix à la consommation. Dans ce contexte, la période budgétaire représente toujours un défi de taille, comme ce fut le cas pour la prochaine année, le tout en gardant le cap sur nos objectifs, soient :

- › Poursuivre la volonté d'appliquer le principe « utilisateur/payeur »;
- › Négocier des partenariats pour le partage des coûts de dossiers divers;
- › Effectuer des analyses afin de mieux définir les besoins et, ainsi, réduire les coûts en ce qui concerne la gestion des plateaux des sports et des loisirs, la gestion des actifs et les matières résiduelles.

Revenus de fonctionnement	12 838 036 \$
Dépenses de fonctionnement	14 284 223 \$
Déficit de fonctionnement	(1 446 187 \$)
Conciliation à des fins fiscales	
<i>Immobilisations</i>	
Produit de cession	100 000 \$
Amortissement	2 286 200 \$
<i>Financement</i>	
Remboursement de la dette à long terme	(834 200 \$)
<i>Affectations</i>	
Activités d'investissement	(81 000 \$)
Dépenses à taxer/à pourvoir	(5 900 \$)
Excédent accumulé	(18 913 \$)
	1 446 187 \$
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales	0 \$

Qu'est-ce que les taxes municipales?



L'impôt foncier, plus communément appelé « taxes municipales », constitue la principale source de revenus des villes québécoises. Il est principalement composé de la taxe foncière générale, calculée en fonction de l'évaluation des propriétés, et des tarifications pour les services d'aqueduc, d'égouts et de gestion des matières résiduelles, et ce, conformément aux dispositions de la Loi sur la fiscalité municipale. C'est par cet apport de revenus que les villes peuvent se développer et se doter d'infrastructures ainsi que de services à la population.

Si vous n'avez pas reçu votre compte de taxes, veuillez nous contacter pour remédier à la situation. Il est important de faire une mise à jour de vos informations dans votre dossier à la suite d'un déménagement ou à tout autre changement.

Modalité de paiement du compte de taxes de La Sarre

Pour faciliter votre paiement, il est possible d'acquitter le compte de taxes en **quatre versements égaux** aux dates suivantes :



- 1^{er} versement : 2 mars
- 2^e versement : 4 mai
- 3^e versement : 2 juillet
- 4^e versement : 1^{er} septembre

Cependant, si le total du compte est de 300 \$ ou moins, vous devez le régler au complet lors du premier versement. Advenant des paiements en retard, des frais d'intérêts de 15 % seront calculés sur le solde dû.

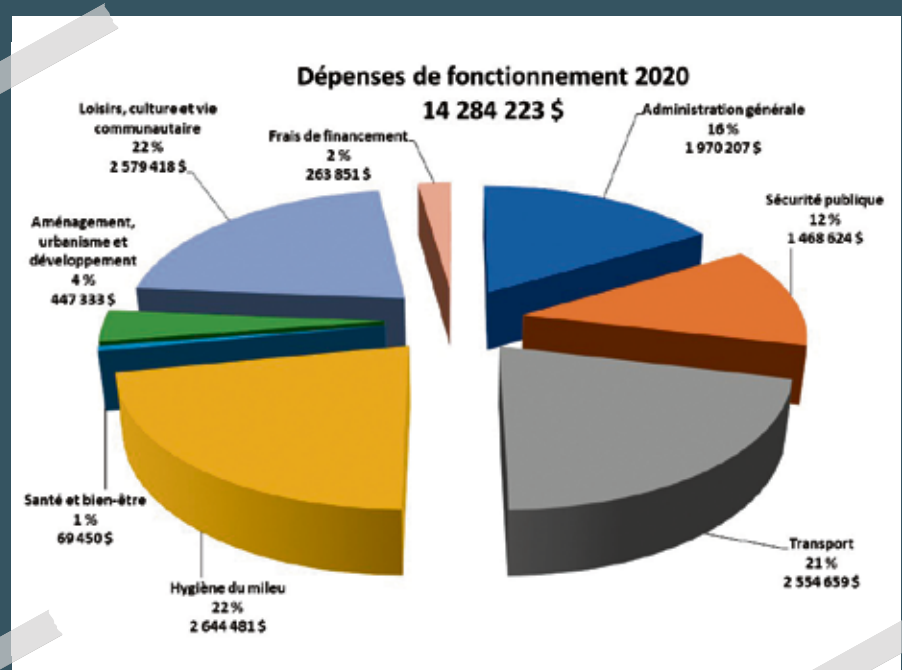
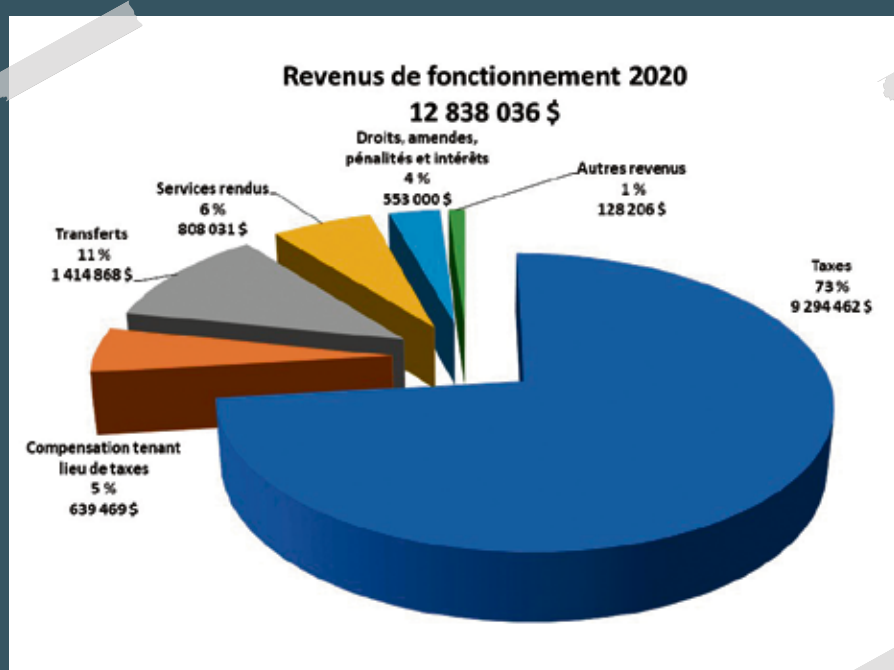
Aucun avis de rappel ou état de compte ne sera envoyé aux dates d'échéances. Peu importe le mode de paiement, il est de la responsabilité du propriétaire de s'assurer que ses taxes municipales soient acquittées aux dates d'échéances légales.

Vers la fin du mois de septembre, un état de compte vous sera envoyé, et ce, sans frais.

Trois façons d'acquitter votre paiement :

- › Auprès de votre institution financière;
- › Par la poste;
- › À la réception de l'hôtel de ville au 201, rue Principale, durant les heures d'ouverture, par chèque ou Interac.

L'ARGENT COMPTANT N'EST PAS ACCEPTÉ.



Nettoyage du réseau d'aqueduc

Du **lundi 4 mai au vendredi 15 mai**, nous procéderons au nettoyage semi-annuel du réseau d'aqueduc. Pendant cette période, le service sera affecté par des baisses occasionnelles de pression. Ces travaux seront également susceptibles de créer, dans certains secteurs, de l'eau brouillée. Il s'agit de conséquences possibles et normales lors d'un nettoyage du réseau d'aqueduc et il n'est pas nécessaire d'appeler à la Ville pour le signaler.

Nous recommandons à la population d'utiliser le moins possible l'eau du robinet. Par contre, lors de son utilisation, en particulier pour la lessive, nous vous demandons d'apporter une attention spéciale.

Notez que l'eau demeure propre à la consommation pendant la période de nettoyage.

Merci de votre compréhension!



Ventes de garage

Les ventes de garage sont autorisées du 1^{er} mai au 30 septembre sur le territoire de la municipalité. Comme elles sont réglementées depuis 2018, toute personne désirant tenir une vente de garage doit obtenir un permis en se présentant à l'hôtel de ville au moins sept jours avant la date prévue de la vente pour remplir le formulaire. Des frais de 20 \$ seront exigés.

Le permis est valide pour trois jours consécutifs et seulement deux permis pourront être délivrés annuellement pour chaque adresse.

Vous n'êtes pas tenu d'obtenir un permis pour les dates suivantes en 2020 (aucun frais) :

- 16, 17 et 18 mai; • 4 et 5 juillet; • 5, 6 et 7 septembre.

Quiconque contrevient à une des dispositions du règlement est passible d'une amende minimale de 75 \$ pour une première infraction et d'une amende minimale de 100 \$ pour une récidive.



Stationnement de nuit

D'ici le 1^{er} mai inclusivement, il est interdit de se stationner dans les rues, entre minuit et 7 h ou tel qu'indiqué sur les panneaux. En respectant ces directives, vous facilitez le travail de déneigement et vous évitez, du même coup, une contravention!

Au-delà de cette date, il demeure important que les propriétaires de véhicules se conforment aux informations inscrites sur les panneaux dans les rues et les stationnements publics.



Abris temporaires

Les abris temporaires (toiles et structures) doivent être enlevés et complètement démontés **avant le 15 mai prochain**. Si vous dépassez cette date, vous pourriez recevoir une amende.

Un abri temporaire est une construction ou une structure, démontable ou non, couverte de toile opaque ou translucide ou de matériau flexible.

Une serre n'est pas un abri temporaire au sens du règlement.



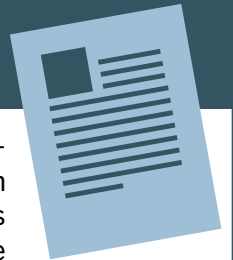
Demande de permis

Malgré le fait que nous prévoyons majoritairement les travaux de construction et de rénovation pendant l'été, le permis reste obligatoire en toutes saisons. Si vous effectuez des travaux sur votre propriété, n'oubliez pas de faire une demande de permis, auprès du Service d'urbanisme et de développement. Nous vous invitons à prendre rendez-vous avant de vous déplacer à l'hôtel de ville.

Que ce soit pour des rénovations extérieures ou intérieures, pour la construction d'un bâtiment secondaire, l'installation ou le démantèlement d'une piscine, le creusage d'un puits, la construction ou la modification d'une installation septique, la démolition d'un bâtiment ou l'installation d'une affiche, il est important de s'assurer de la conformité de votre projet avec la réglementation en vigueur.

Quelques rappels concernant le permis :

- Valide pour une durée de 12 mois;
- Doit être affiché pendant toute la durée des travaux;
- Il est de la responsabilité du propriétaire de faire la demande du permis et non celle de l'entrepreneur.



Pas dans les toilettes!

La Ville de La Sarre déploie constamment des efforts importants pour offrir une eau de qualité à ses citoyens. Depuis quelques temps, nous remarquons que davantage de lingettes pour bébé sont jetées dans les toilettes, ce qui occasionne des problèmes. Assurez-vous de les mettre à la poubelle, tout comme les feuillets jetables pour couches lavables, et ce, même malgré les indications du fabricant.

Voici quelques exemples d'items qui ne doivent jamais être jetés dans les toilettes :

- des serviettes de soins personnels • des lingettes pour bébé
- des feuillets jetables pour couches lavables • des couches
- des tampons • des condoms • de la graisse alimentaire
- des cotons-tiges • des cheveux • de la soie dentaire
- des médicaments périmés.



CHRONIQUES

Informations pertinentes à connaître

Matières résiduelles



La collecte des matières résiduelles apporte son lot de questionnements. En tant que citoyen, nous avons tous des responsabilités pour que les cueillettes soient effectuées correctement. Ainsi, nous préservons la santé et la sécurité des employés qui collectent les ordures ménagères.

Pour que vos bacs soient ramassés, il suffit de quelques gestes simples :

- Déneigez et déglacez vos bacs et couverts afin de faciliter l'accès. N'oubliez pas de déneiger de nouveau le matin si une chute de neige est survenue;
- Évitez de mettre de la cendre ou de la poussière en vrac dans les bacs afin d'éliminer les risques d'incendie. La cendre, de même que la poussière, doivent avoir été complètement refroidies et disposées dans des sacs bien fermés et solidement attachés;
- Assurez-vous que les couvercles de vos bacs soient fermés convenablement et de ne pas déposer d'excédent à côté;
- Vérifiez que vos bacs ne soient pas endommagés par le froid, le poids du contenu (sable, pierres ou autres matériaux lourds) ou l'usure. Si tel est le cas, il est de votre responsabilité de le remplacer. Un bac conforme est un bac sur roues avec prise européenne, d'une capacité de 240 litres ou 360 litres.

CONSEIL DU JOUR :

Placez vos bacs adéquatement en positionnant la poignée vers la rue afin de faciliter les cueillettes. De plus, il est important de vous assurer que la déneigeuse pourra passer lors des opérations de déneigement.

Merci de votre collaboration et de votre respect!

* Les collectes modifiées pour les congés de Pâques et de la Journée nationale des Patriotes seront annoncées sur le www.ville.lasarre.qc.ca.



Animaux



Le renouvellement des médailles pour les chiens et les chats se déroulera du 1^{er} juin au 30 juin. En vertu de la réglementation municipale, le propriétaire/gardien doit obligatoirement obtenir une licence annuelle pour chaque chien et/ou chaque chat en sa possession et chaque animal doit porter le médaillon. Des sanctions sont prévues pour toute personne qui contrevient à ce règlement. D'ailleurs, nous vous invitons à prendre connaissance des détails du règlement des animaux sur le www.ville.lasarre.qc.ca dans la section Ville/Règlements municipaux.

Le coût annuel de la licence est de :

-10 \$ pour un chat stérilisé, 20 \$ pour un chat non stérilisé;
-15 \$ pour un chien stérilisé, 25 \$ pour un chien non stérilisé.
Des frais de retard de 10 \$ s'appliqueront à partir du 1^{er} juillet de chaque année.

L'achat et le renouvellement des médailles est la principale source de revenu du SPCA d'Abitibi-Ouest. Étant un organisme à but non lucratif géré par un conseil d'administration, l'organisme ne bénéficie pas de subventions du gouvernement. Les coûts engendrés par les services offerts sont nombreux et nous sommes reconnaissants envers les employés et les bénévoles qui ont à cœur notre mission.

Bonne nouvelle! Désormais, tous les animaux adoptés de la SPCA seront stérilisés.

CONSEIL DE LA SPCA :

Comme les moments d'inattention sont vite arrivés, soyez vigilants lorsque vos chiens ou vos chats sont à l'extérieur. Même si vous pensez que vos animaux de compagnie sont gentils, des situations désagréables peuvent survenir et occasionner des accidents. Pour éviter que cela arrive, tenez vos animaux en laisse. D'ailleurs, comme stipulé dans le règlement municipal, tout animal doit être tenu au moyen d'une laisse d'une longueur maximale de 1,5 mètre. Il est essentiel que le propriétaire/gardien conserve, en tout temps, le contrôle de son animal afin que celui-ci ne lui échappe pas.

Le meilleur cadeau que vous pouvez donner à vos animaux, c'est de les respecter et de les aimer!



29, 9^e Avenue Ouest, La Sarre (anciennement le local de la clinique vétérinaire) | 819 301-7555



Familles de
l'Abitibi-Ouest

ville.lasarre.qc.ca

Ville de La Sarre



QUOI FAIRE À LA SEMAINE DE RELÂCHE?

De belles activités pour toute la famille!



Pour connaître tous les détails
(inscription, âge, coût) des
activités, veuillez consulter le
www.ville.lasarre.qc.ca



Samedi 29 février

- Lancement de la semaine de relâche en Abitibi-Ouest
Club Beattie
12 h à 16 h

Dimanche 1^{er} mars

- Spectacle Pete Magie
Théâtre Lilianne-Perrault
10 h à 11 h

Lundi 2 mars

- Bains libres et multisports
Cité étudiante Polyno
(gymnases et piscine)
Heures variables en journée
- Activité de cuisine (papa/enfant)
Maison des familles d'Abitibi-Ouest
18 h 30 à 20 h

Mardi 3 mars

- Bains libres et multisports
Cité étudiante Polyno
(gymnases et piscine)
Heures variables en journée
- Bains libres (parents/enfants)
Bassin thérapeutique de Macamic
Heures variables en matinée
- Atelier de montage de mouches avec Christian Frenette (parents/enfants)
Bibliothèque municipale Desjardins de Macamic
9 h à 11 h
13 h 30 à 15 h 30
- La Classique Hivernale
Centre de formation générale Le Retour
À partir de 10 h 30

Mercredi 4 mars

- Hockey et patinage libre
Aréna Nicol Auto
Heures variables en journée
- Activités familiales à Dupuy
Aréna Dupuy
10 h à 14 h 30
- Rallye à la lampe frontale en raquettes
Club Beattie
18 h à 21 h 30



Jeudi 5 mars

- Sortie au Mont Kanasuta
Rouyn-Noranda
Départ à 8 h
- Halte-répît en pyjama
Maison des familles d'Abitibi-Ouest
9 h à 12 h
- Escalade chez Espace Mudra, quilles et souper au restaurant
Rouyn-Noranda
Départ à 12 h 30
- Activité de bricolage (parents/enfants)
Maison des familles d'Abitibi-Ouest
13 h à 14 h 30
- Hockey libre
Patinoire extérieure, 12^e Avenue Est
13 h à 15 h

- Patinage libre et musique d'ambiance
Anneau de glace, Participarc
13 h à 15 h

- Match d'impro familial avec la SLI et la Petite SLI
Théâtre Lilianne-Perrault
18 h 30

Vendredi 6 mars

- Balades en autoneige Bombardier, dîner hot-dog, glissades et jeux de société
Club Beattie
10 h à 17 h
- Midnight au cinéma (3 films)
Cinéma La Sarre
À partir de 23 h

Samedi 7 mars

- Salles d'évasion et jeux de société
Cité étudiante Polyno, entrée Salle Desjardins
10 h à 22 h
- Cinéma familial en plein air : **Le Roi Lion**
Espace Gilles Ste-Croix, à l'intersection de la 7^e Avenue Est et de la rue Principale
20 h



QUOI FAIRE CE PRINTEMPS?

Plusieurs belles activités vous sont offertes par la Ville de La Sarre en cette saison printanière!

À L'EXTÉRIEUR!

(les conditions des pistes et des patinoires dépendent de la température)

GLISSADE

Tous les samedis et dimanches – 10 h à 17 h

* à moins d'avis contraire

Club Beattie - situé au 18, Chemin du Golf

Location d'équipements sur place

PATINOIRE

- 12^e Avenue Est

- Anneau de glace au Participarc

SKI DE FOND

- Sentier multifonctionnel, situé au bout de la rue Lambert

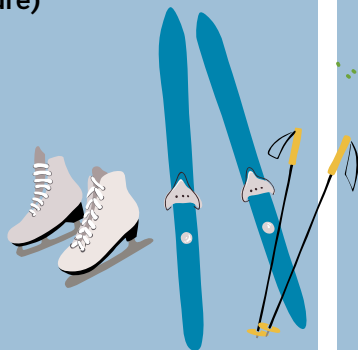
- Sentier Ghislain-Trudel, situé dans le boisé derrière le Participarc et la Cité étudiante Polyno

RAQUETTE

- Sentier à partir du Club Beattie

MOTONEIGE

- Les motoneigistes peuvent se rendre au chalet du Club Beattie, qui offre le service de restauration.



À L'INTÉRIEUR!

MARS

JEUNESSES MUSICALES CANADA – PLAISIR D'AMOUR

Mercredi 4 mars - 19 h 30

Théâtre Lilianne-Perrault

CINÉ-RÉPERTOIRE : LE CHANT DES NOMS

Lundi 9 mars – 19 h

Cinéma La Sarre

LES GRANDS EXPLORATEURS : ÉTHIOPIE

Samedi 14 mars - 19 h

Théâtre Lilianne-Perrault

INSCRIPTION DE LA SESSION AQUATIQUE DU PRINTEMPS

Dès 12 h, du mardi 17 mars au vendredi 27 mars

En ligne au www.ville.lasarre.qc.ca

En personne à l'aréna Nicol Auto, du mardi au vendredi, de 12 h à 16 h 30

GARÇON! (THÉÂTRE)

Jeudi 19 mars - 20 h

Salle Desjardins

CINÉ-RÉPERTOIRE : LES QUATRE FILLES DU DOCTEUR MARCH

Lundi 23 mars – 19 h

Cinéma La Sarre

EXPOSITION « JOYEUX AMALGAME : LA REVANCHE DU DOMESTIQUE »

Marylène Ménard et Robert Biron

Du jeudi 26 mars au dimanche 3 mai, vernissage 26 mars à 17 h

Maison de la culture - Centre d'art

MIKE WARD

Jeudi 26 mars – 20 h

Salle Desjardins

PATINAGE LIBRE ADULTES

Les mercredis – 13 h 30

Aréna Nicol Auto

Surveillez les horaires hebdomadaires pour connaître les plages horaires des séances de patinage libre pour tous.

À L'INTÉRIEUR!

(suite)

AVRIL

JEUNESSES MUSICALES CANADA – LES NOCES DE FIGARO

Mercredi 1^{er} avril - 19 h 30

Théâtre Lilianne-Perrault

LES HAY BABIES

Vendredi 3 avril – 20 h

Théâtre Lilianne-Perrault

MATT HOLUBOWSKI

Jeudi 16 avril – 20 h

Théâtre Lilianne-Perrault

CONFÉRENCE " LES PLANTES COMESTIBLES ET LA FORÊT BORÉALE " DE ROGER LARIVIÈRE

(dans le cadre du Jour de la Terre)

Mercredi 22 avril

Maison de la culture - Bibliothèque municipale Richelieu

JOURNÉE MONDIALE DU LIVRE ET DU DROIT D'AUTEUR

Détails à venir

Jeudi 23 avril

Maison de la culture - Bibliothèque municipale Richelieu

LES PETITES TOUNES

Vendredi 24 avril - 18 h 30

Salle Desjardins

L'OSR, LE VIOLONCELLISTE

STÉPHANE TÊTREAU

ET SON STRADIVARIUS

Samedi 25 avril – 20 h

Salle Desjardins

MAI

FESTIVAL PETITS BONHEURS

1^{er} mai au 31 mai

Programmation à venir

INSCRIPTION POUR LES CAMPS DE JOUR ET ACTIVITÉS ESTIVALES

Dès 12 h, à partir du 5 mai

En ligne au www.ville.lasarre.qc.ca

En personne à l'aréna Nicol Auto, du mardi au vendredi, de 12 h à 16 h 30

EXPOSITION « INTERLOCUTION »

Annie Cantin

Du jeudi 7 mai au dimanche 14 juin, vernissage 7 mai à 17 h

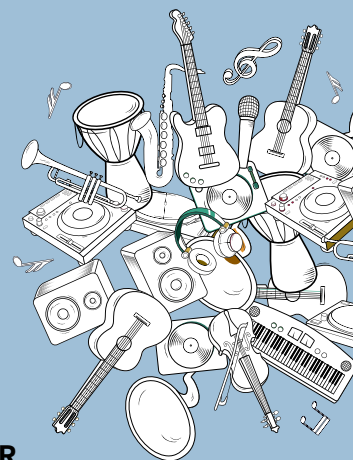
Maison de la culture - Centre d'art

JEUNESSES MUSICALES CANADA – OPÉRA-BONBON : L'AVENTURE GOURMANDE D'HANSEL ET GRETEL

(dans le cadre du Festival Petits bonheurs)

Samedi 9 mai – 11 h

Théâtre Lilianne-Perrault



Tous les détails au www.ville.lasarre.qc.ca

Comment nous joindre?



Hôtel de ville

201, rue Principale
Lundi au jeudi : 8 h 30 à 12 h | 13 h à 16 h 30
Vendredi : 8 h 30 à 12 h

info@ville.lasarre.qc.ca

Congés :

Pâques - fermé vendredi 10 avril et lundi 13 avril
Journée nationale des Patriotes - fermé lundi 18 mai



Aréna Nicol Auto (réception)

550, rue Principale
Lundi : fermé
Mardi au vendredi : 12 h à 16 h 30



Maison de la culture

195, rue Principale
Lundi : fermé
Mardi et mercredi : 9 h à 12 h | 13 h à 17 h
Jeudi et vendredi : 12 h à 20 h
Samedi et dimanche : 10 h à 15 h

Congé :

Pâques - fermé le dimanche 12 avril

TU VEUX DE L'ACTION DANS TA VIE CET ÉTÉ?

13 EMPLOIS ÉTUDIANTS DISPONIBLES À LA VILLE DE LA SARRE



TRAVAUX PUBLICS
(1 POSTE)

URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
(1 POSTE)

INFORMATIQUE - STAGE
(1 POSTE)

FLEURS ET ESPACES VERTS
(4 POSTES)

CAMP DE JOUR
(6 POSTES)

DATE LIMITE POUR POSTULER : 6 MARS
TOUS LES DÉTAILS SUR VILLE.LASARRE.QC.CA

AU COEUR DE TA COMMUNAUTÉ!



Qui rejoindre en cas d'urgence municipale?

Pour déclarer une urgence municipale concernant les égouts, la voirie (ce qui concerne l'aménagement et l'entretien des voies et des chemins) ou l'aqueduc, veuillez communiquer avec :



Hôtel de ville 819 333-2282

Du lundi au jeudi
8 h 30 à 12 h | 13 h à 16 h 30
Vendredi
8 h 30 à 12 h

En dehors de ces heures d'ouverture, veuillez contacter le 1-866-943-1286.